

Numéro de dossier : 24207_A0022_131562 Numéro de contrôle: VENTE_A0022_135503		Commune : Groléjac
	RAPPORT DE VISITE VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)	
	Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)	

Cette fiche est établie en fonction des éléments portés à la connaissance du technicien au moment de la visite. En cas de renseignements complémentaires, veuillez SVP prendre contact avec nos services au 05-53-28-19-03 / Céline FAURE : 06-07-95-30-57 / Sébastien DARSE : 07-72-13-41-54 / courriel : spanc@comcomdv.fr

Le pétitionnaire est informé qu'il peut consulter et télécharger le règlement de service sur le site : <http://domme-villefranche-du-perigord.fr>. Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978, dite "Loi Informatique et Libertés", l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles communiquées, droit qu'il peut exercer en faisant une demande écrite par courrier à la Communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord.

VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES

> Propriétaire	> Occupant (Propriétaire)
Monsieur DUMONT Georges	Monsieur DUMONT Georges
Adresse : Route de la Tache Le Peyrou 24250 GROLEJAC	Tél. / Port. : 05 53 28 11 41/06 21 82 09 69
Tél. / Port. : /06 21 82 09 69	
Courriel : dumont.georges@wanadoo.fr	

> Parcelle - Adresse Installation	
Section et Numéro : A0022	Commune : Groléjac
Adresse : LEPEIROU	Plusieurs références cadastrales : A1909

Date du contrôle : 16/07/2021	Technicienne : Céline FAURE
Conditions météo : Temps sec	
> Personne rencontrée	
Type de personne : Propriétaire	Nom : Monsieur DUMONT Georges

> Avis	
Avis de la collectivité : Installation non conforme	
Délai en cas de demande de mise en conformité : Pas de délai ou 1 an (si vente)	

DERNIER RAPPORT DE VISITE

Contrôle Diagnostic initial réalisé le 05/11/2009

>VERIFICATIONS DES MODIFICATIONS INTERVENUES

- Réaménagement du terrain et aux abords de l'installation: **Non**
- Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport, Totalemment ? **Non**
- Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport, Partiellement ? **Non**
- Observations / Remarques: **L'arbre qui soutenait la ventilation secondaire a été coupé.**

> CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

- Type d'habitation : **Habitation individuelle**
- Type de résidence (statut d'occupation) : **Résidence principale**
- Occupation de l'immeuble : **Habité**
- Année de réalisation de la filière : **2001**
- Nombre d'habitants permanents : **2**
- Nombre de pièces principales : **7**
- Nombre de chambres : **4**
- Nombre de pièces annexes : **2**
- Nombre de bureaux : **1**
- Nombre d'équivalent habitant (EH) : **7**
- Nombre d'habitations raccordées à l'installation : **1**
- Durée d'occupation: **365**

> CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

> SITUATION

- Superficie totale de la propriété : **2567 m²**
- Superficie disponible pour l'installation : **200 m²**
- Terrain en zone inondable : **Non**
- Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**
- Présence captage eau privé (puits/forage) à proximité ? **Non**
- Terrain mitoyen - Présence captage eau privé (puits/forage)? **Non**

> EAUX PLUVIALES

- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées : **Oui**
- Quelle est la destination finale des eaux pluviales ? **Infiltration sur la parcelle**

> ZONE A ENJEUX (conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 Avril 2012)

Enjeux Sanitaires

- Installation dans un périmètre de captage public pour un usage domestique dont l'arrêté préfectoral prévoit des prescriptions relatives à l'ANC ? **Non**
- Installation dans une zone identifiée par un profil de baignade ? **Non**

Enjeux Environnementaux

- Installation dans une zone identifiée par un SDAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'ANC [...] ? **Non**

> CONTRAINTES LIEES AU TERRAIN SUR L'INSTALLATION

- Pente du terrain : **< 5 %**
- Présence d'arbres gênants ? **Non**
- Circulation de véhicule ? **Non**
- Constructions existantes ? **Non**
- Nappe d'eau présente à moins d'un mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) ? **Non vérifiable**

VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

> DESCRIPTIF DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES EAUX USEES DOMESTIQUES

- Présence d'un regard de collecte ? **Non**
- Présence d'un té de visite ? **Non**

La totalité des eaux usées domestiques est collectée vers une même filière d'ANC :

- Si non, préciser leur destination :

	Eaux vannes (EV) 1	Eaux ménagères (EM) 1
Origine (préciser si nécessaire)	WC	Cuisine Machine à laver Salle De Bain
Collectées vers une filière d'ANC	Oui	Oui
Si non, préciser la destination (puisard, rejet à l'air libre en surface, rejet des eaux par infiltration dans le sol, autre)		

> PRE-TRAITEMENT / TRAITEMENT PRIMAIRE

TP 1 : Fosse toutes eaux 3000 L + Pré-filtre Intégré + Bac à graisse 300 L

> Bac à graisse TP: 1

- Existence d'un bac à graisse ? **Oui**
- Volume (m³): **0,3**
- Est-il accessible ? **Accessible**
- Matériau du bac à graisse : **Béton**
- Nature des eaux usées raccordées à la filière : **Eaux Ménagères Salle de Bain
Eaux Ménagères Cuisine
Machine à laver**
- Quel est le niveau des graisses ? **Faible**
- Distance entre bac et habitation(m) ? **6**
- Présente-t-il des signes d'altérations ? **Non**
- Remarques : **La sortie du bac à graisse n'est pas raccordée à l'entrée de la fosse toutes eaux. S'il y a un départ de graisses ou de matières, celles-ci ne sont pas stoppées et vont directement dans le drain. Il est recommandé de faire vidanger le bac à graisse régulièrement par un vidangeur agréé.**

> Fosse toutes eaux TP: 1

- Existence d'une fosse ? **Oui**
- Est-elle accessible ? **Accessible**
- Volume (m³): **3**

• Matériau de la fosse : Béton
• Est-elle à moins de 10m d'une habitation ? Oui
• Présente-t-elle des signes d'altérations ? Non
• Présence d'odeurs ? Non
• Nature des eaux usées raccordées à la filière : Eaux Vannes

> Pré-Filtre Intégré TP: 1	
• Existence d'un pré-filtre ? Oui	
• Est-il accessible ? Accessible	
• Matériau du pré-filtre : Béton	
• Matériaux filtrant : Pouzzolane	
• Détails sur matériaux : sac de pouzzolane	
• Présence d'odeurs ? Non	
• Présente-t-il des signes d'altérations ? Non	
• Remarques : Présence d'un peu de matière en suspension au niveau du préfiltre.	

> SUIVI DE L'ENTRETIEN

	Fosse toutes eaux	Pré-Filtre : Intégré	Bac à graisse
Niveau de boues mesuré (%)	Inférieur à 30%		
Date dernière vidange/dernier entretien	22/06/2020	22/06/2020	24/06/2021
Fréquence d'entretien		tous les ans	1 an
Justificatif de vidange/d'entretien ?	Oui		Oui
Faut-il prévoir une vidange/un entretien ?	Oui	Oui	Non
Vidange/Entretien à réaliser dans	5 ans	1 mois	1 an
Vidange/Entretien réalisé(e) par une entreprise agréée ?	Oui		Oui
Nettoyage personnel ?		Oui	
Nom de/des entreprise(s)	CADIOT Philippe SARL	CADIOT Philippe SARL	CADIOT Philippe SARL
Destination des sous produits évacués	STEP		STEP
Commentaires	La fosse toutes eaux fonctionne bien. Elle est vidangée en moyenne tous les 5 ans.	Il est recommandé de nettoyer la pouzzolane une fois par an.	Le bac à graisse est à faire vidanger tous les an car sa sortie est directement connecté au drain.

> VENTILATION

VTL 1 : Ventilation Primaire + Ventilation Secondaire

> Ventilation Primaire 1	
• Si oui, est-elle située en hauteur ? Oui	
• Position : Toit	
• Diamètre (mm) : 50	
• Présence d'odeur ? Non	
• Observations / Remarques : Tuyau de diamètre 50 mm qui part des WC et qui ressort en toiture par une lanterne en terre cuite.	

> Ventilation Secondaire 1	
• Si oui, est-elle située en hauteur ?	Non
• Si situe-t-elle 40cm au-dessus du faîtage du toit ?	Non
• Type extracteur :	Absence d'extracteur
• Diamètre des canalisations est-il d'au moins 100 mm ?	Non
• Position :	Sol
• Diamètre (mm) :	80
• Matériaux :	PVC
• Présence d'odeur ?	Non
• Observations / Remarques :	tuyau de diamètre 80 mm avec une cartouche anti-odeur, au sol contre une souche d'arbre coupé.

> TRAITEMENT SECONDAIRE	
TS 1 : Tranchée d'épandage unitaire 1 drain de 25 m	

> Information Générale		Tranchée d'épandage unitaire
------------------------	--	------------------------------

> Positionnement	
• Est-il à plus de 5m de l'habitation ?	Oui
• Est-il à plus de 3m de toute limite de propriété ?	Oui
• Est-il à plus de 3m de tout arbre ?	Oui
• Est-il à plus de 35 m d'un captage d'eau potable ?	Oui

> Dimensionnement	
• Linéaire totale (m) :	25
• Profondeur (m) :	2
• Nombre de tranchées :	1
• Est-il significativement sous dimensionné ?	Oui
• Observations / Remarques :	Le drain d'épandage est significativement sous-dimensionné pour 7 EH.

> Regard de Répartition		Pas d'existence
• Observations / Remarques :	Absence de regard au départ du drain.	

> Regard de Bouclage	
• Existence d'un regard de bouclage ?	Oui
• Est-il accessible ?	Non Accessible
• Y a-t-il une stagnation d'eau ?	Non vérifiable
• Y a-t-il un dépôt de matière en fond de regard ?	Non vérifiable
• Observations / Remarques :	Présence d'un regard à l'extrémité du drain mais il est sous terre, non accessible en surface.

> Observations	
TS 1 : Le drain est profond et a été réalisé avec des matériaux calcaire.	
> Dysfonctionnements observés	Non vérifiable
<ul style="list-style-type: none"> Détails dysfonctionnements : 	
> Aménagement du terrain gênant pour le dispositif ?	Non

VOLET 3 : CONCLUSION DU SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique <ul style="list-style-type: none"> Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais 		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire : contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) <ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input checked="" type="checkbox"/> Installation significativement sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme (cas c)	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes (cas a)	Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré (cas b)
	si vente travaux dans un délai de 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

> CONCLUSION DE L'EVALUATION

Installation non conforme

- Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes (cas a)
- Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement (cas b)

Travaux nécessaires pour supprimer les risques et/ou les dangers dans un délai de 4 ans :

N.B. : Le propriétaire peut prendre l'initiative de réhabiliter l'ensemble de son installation, il devra soumettre son projet de réhabilitation au SPANC. Le maire peut raccourcir ce délai selon l'importance du risque, en application de l'article L 2212-2 du CGCT.

- Installation Incomplète
- Installation significativement sous dimensionnée
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de vente :

Mettre en place un préfiltre décolloïdeur séparé, une ventilation secondaire avec extracteur et un dispositif de traitement secondaire conforme. Il pourrait y avoir besoin d'une pompe de relevage éventuellement en sortie de traitement primaire pour pouvoir réaliser un dispositif de traitement secondaire (épandage) moins profond. Contacter le SPANC avant tout travaux.

N.B. : La mise en conformité totale correspond à la réhabilitation de tous les éléments composant l'installation avec la possibilité de conserver les éléments existants conformes à la réglementation (cf. article 3 de l'arrêté du 27 Avril 2012 relatif au contrôle)

TECHNICIEN

Observations Générales :

Remettre en conformité l'installation d'assainissement non collectif. Contacter le SPANC avant tout travaux.

Fait à : SAINT MARTIAL DE NABIRAT,
Le : 20/07/2021
Nom : Céline FAURE



Service Public d'Assainissement Non Collectif

Communauté de Communes de DOMME
VILLEFRANCHE du PERIGORD
Le Bourg - 24250 SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT
Tél. : 05 53 28 19 03 - Mobile : 06 07 95 30 57

AVIS COMMUNAUTE DE COMMUNES

AVIS: INSTALLATION NON CONFORME

Observations : Installation non conforme. Contacter le SPANC avant tout travaux.

Fait à : SAINT MARTIAL DE NABIRAT
Le : 20/07/2021

Signature de l'autorité compétente : Vice-Président (en charge du SPANC) : Christian EYMERY

Po, Jean-Claude Cassagnole, Président



AVIS MAIRE

INSTALLATION NE PRÉSENTANT PAS DE DÉFAUT

ABSENCE DE NON CONFORMITÉ - INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

INSTALLATION NON CONFORME

ABSENCE D'INSTALLATION

Observations :

Fait à : Groléjac

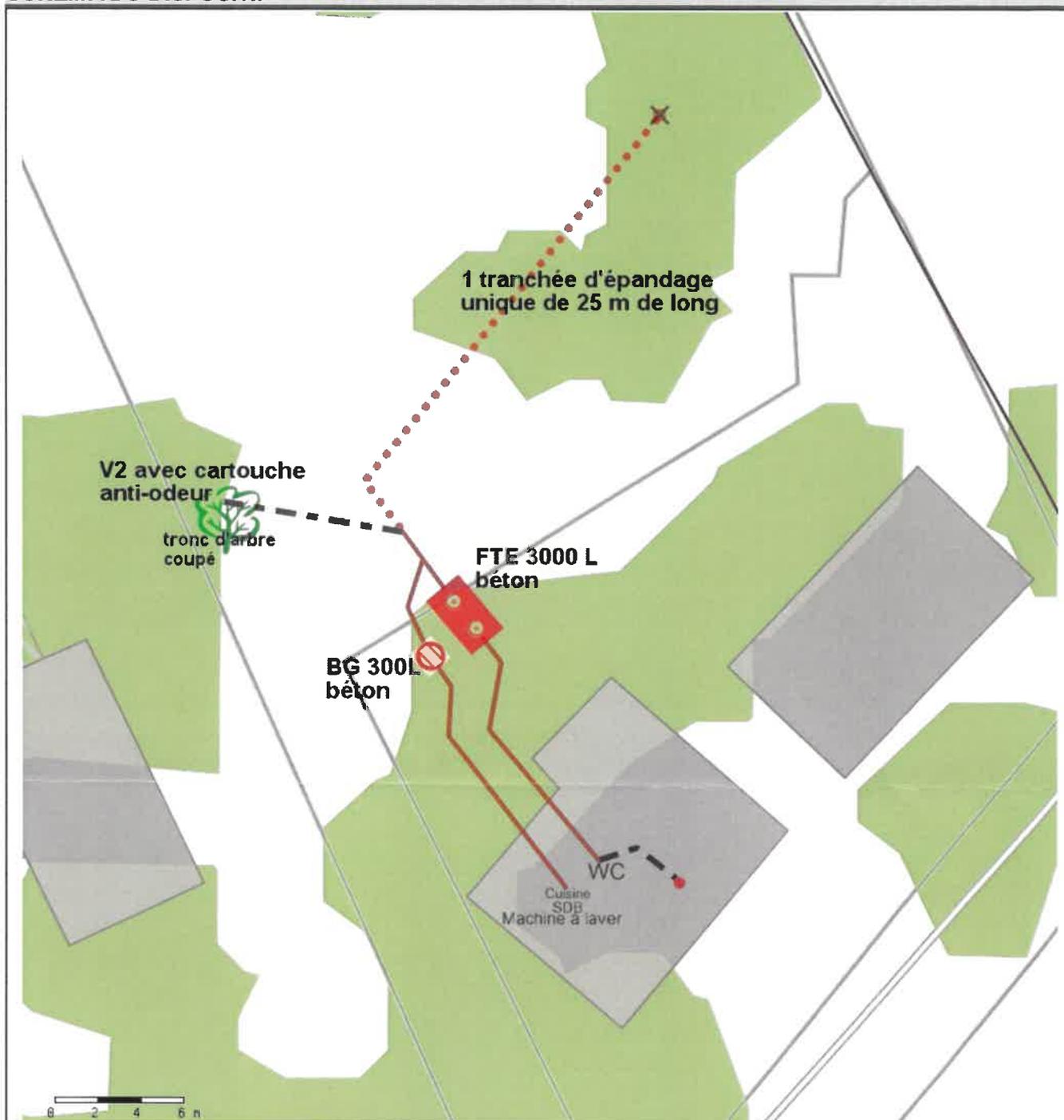
Le : 29 JUIL. 2021

Signature de l'autorité compétente : Bernard MAZET, Maire



Pour le bon fonctionnement de votre système, nous tenons à vous rappeler qu'un entretien régulier de votre dispositif d'assainissement est indispensable et obligatoire (art.15 de l'arrêté du 7 septembre 2009, fixant les prescriptions applicables aux installations d'assainissement non collectif). La vidange de la fosse est à réaliser quand les boues occupent 50% du volume utile, le nettoyage d'un pré filtre une fois par an et le nettoyage d'un bac à graisses tous les 6 mois. La vidange de la fosse doit pouvoir être justifiée (bon ou facture) lors de nos visites de contrôles. Article 160 de la LOI n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1) (Grenelle 2 intitulé NOR : DEVX0822225L au journal officiel) stipule que : « En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente. »

SCHEMA DU DISPOSITIF



	Bac à graisse		Fosse toutes eaux		Regard de visite : assainissement		Ventilation Primaire
	Canalisation eaux usées (gros diamètre)		Drain eaux usées		Ventilation		Arbre

Remarque : - Si un objet est barré comme ceci , alors cet ouvrage déclaré est inaccessible
 - Schéma donné à titre indicatif

N

Référence dossier : 24207_A0022_131562 / **Commune :** Groléjac

Communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord

